

MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 27 OCT. 2022

DECISION N° ______/ANAC/DTA/DSNAA portant adoption de l'amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume l : Services d'Informations Aéronautiques (AIS)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- **Vu** la Constitution ;
- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944;
- Vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA;
- Vu l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, ANAC;
- Vu le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, (ANAC) ;
- **Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile;
- Vu l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- **Sur** proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la règlementation de la sécurité et la sûreté de l'aviation civile,

afaq ISO 9001

DECIDE:

Article 1: Objet

Est adopté l'amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne, référencé, « GUID-ANS-5111 » volume I : Services d'Informations Aéronautiques (AIS).

Article 2 : Portée de l'amendement

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume I: Services d'Informations Aéronautiques (AIS) porte sur :

- a) le changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;
- b) la division du RACI 5111 (GUID ANS 5111) en sept (07) volumes distincts : un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR);
- c) le changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maitrise des documents « PROC-ORG-1500 » ;
- d) l'insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel.

Article 3: Domaine d'application

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume I: Services d'Informations Aéronautiques (AIS) s'applique à tous les fournisseurs de services de la navigation aérienne.

<u>Article 4</u> : Entrée en vigueur

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment, la décision n°00006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA du 31 octobre 2019 relative à l'amendement n°1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la Mavigation Aérienne « RACI 5111 ». Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Sinaly SILUE

P.J: Amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne «GUID-ANS-5111» volume I: Services d'Informations Aéronautiques (AIS).

Ampliations:

- DSNAA
- DSSC
- SDIDN (Q-Pulse et Site web ANAC)
- Fournisseurs de services de la navigation aérienne



AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Réf.: GUID-ANS-5111 volume I

GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE

« GUID-ANS-5111 »

VOLUME I : SERVICES D'INFORMATIONS AERONAUTIQUES

Deuxième édition - Août 2022

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité





Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 **Date**: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

PAGE DE VALIDATION

	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	VISA/DATE
	TANO Bosson Ange	Inspecteur-Stagiaire AIM/PANS-OPS	1081 20 LD
REDACTION	Brou Olivier Bitti	Chef de service AIM/PANS-OPS	W1081 LOLL
	N'ZEBO Oi N'zebo Sylvain	Sous-Directeur de la Météorologie et de l'Information Aéronautique	10 22 NOEBOJ
VALIDATION	Konan KOFFI	Président du Comité de Travail relatif à la Règlementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile	Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûrete de l'Aviation Civile
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	2 7 DCT. 2022



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Pages	Édition	Date d'édition	Amendement	Date d'amendement
0	2	10/08/2022	2	10/08/2022
i	2	10/08/2022	2	10/08/2022
ii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
iii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
iv	2	10/08/2022	2	10/08/2022
V	2	10/08/2022	2	10/08/2022
vi	2	10/08/2022	2	10/08/2022
vii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
viii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
1-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
1-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022
2-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
2-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
4-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
AN1-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

	AMENDEMENTS				RECTII	ICATIFS	
N°	Applicable le	Inscrit le	par	N°	Applicable le	Inscrit le	par
1 à 2	Incorporés dans éditio	la présente in	ANAC				
						<u> </u>	
							_
							1 1 1



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

TABLEAU DES AMENDEMENTS

		Date
Amendements	Objet	 Adoption/Approbation Entrée en vigueur Application
0 (1 ^{êre} Edition)	Création du document	- 23/01/2018 - 23/01/2018
1 (1 ^{ere} édition)	Intégration de l'exemple de contenu d'un manuel d'exploitation à l'usage des fournisseurs de services fourni dans le document OACI Doc 10068 Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de procédures de vol aux instruments	- 01/01/2020 - 31/10/2019 - 31/10/2019 - 01/01/2020
2 (2 ^{ième} édition)	Cet amendement porte sur les points suivants: a) changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111); b) division du GUID ANS 5111 en sept volumes, un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR) c) changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maitrise des documents PROC-ORG-1500 d) insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel	2 7 OCT. 2022 2 7 OCT. 2022 2 7 OCT. 2022



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 **Date**: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

TABLEAU DES RECTIFICATIFS

Rectificatif	Objet	Date de publication
		
		
	-	





 $Volume\ I: Services\ d'informations\ a\'eronautiques$

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Services	Support de diffusion	
coue	Direction/Sous-Direction/Services	Papier	Numérique
	ANAC		
DG	Directeur Général		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		X
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes		Х
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
SDIDN	Sous-Direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique		Х
	FOURNISSEURS DE SERVICES DE NAVIGATION A	AERIENNE	
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar		X
RSC	Centre Secondaire de Sauvetage d'Abidjan		X
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique		Х



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 **Date**: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° et date d'édition	N° d'amdt
	ANAC	Décret n° 2014-97 du 22 mars 2014 portant règlementation de la sécurité aérienne	2 ^e édition 2014	 -
RACI 5007	ANAC	Règlement aéronautique de Cote d'Ivoire relatif aux cartes aéronautiques	5 ^e édition 2014	6
DOC 8126	OACI	Manuel des services d'informations aéronautiques	6 ^e édition 2003	2

Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022

Amendement 2 Date: 10/08/2022

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PAGE DE VALIDATION	0
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	1111
TABLEAU DES AMENDEMENTS	111111
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	IVIV
LISTE DE DIFFUSION	VV
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	VIVI
TABLE DES MATIERES	VIIVII
ABREVIATIONS ET SIGLES	VIIIVIII
CHAPITRE 1 GENERALITES	1
1.1 Objet	1-1 1-1 1-1
CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION ET STRUCTUR	E TYPE2
2.1. METHODE D'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION	2-1
2.2. STRUCTURE TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION	
CHAPITRE 3 CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES PRESTATAIRES	
CHAPITRE 4 MISE A JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION	4
ANNEXE 1 CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION	AN-1



Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2

Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

ABREVIATIONS ET SIGLES

Acronymes	Définition
AIM	Gestion de l'information aéronautique
AIS	Services d'information aéronautique
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANS	Services de la navigation aérienne
MAP	Cartographie aéronautique
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
SMS	Système de Gestion de la Sécurité



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2

Date: 10/08/2022

CHAPITRE 1 GENERALITES

1.1 OBJET

Le présent guide fournit des orientations a sur la structure et le contenu du manuel d'exploitation des prestataires de services de la navigation aérienne et donne des indications pour l'élaboration dudit manuel.

1.2 CHAMP D'APPLICATION

Le volume I du guide « GUID-ANS-5111 » s'applique à tout prestataire de services en charge de la fourniture du service d'information aéronautique qui fournit des services à la République de Côte d'Ivoire.

1.3 PORTEE

Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités, les procédures et d'uniformiser les méthodes de travail.

Le prestataire de services d'information aéronautique est responsable des informations contenues dans son manuel d'exploitation.

Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Son personnel doit se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.

Le manuel doit être amendé chaque fois que cela est nécessaire, afin que son contenu reste en permanence conforme à l'exploitation.

Le manuel d'exploitation devient, une fois accepté/approuvé un élément du référentiel propre au prestataire de services d'information aéronautique, sur lequel ce dernier sera audité par l'ANAC Côte d'Ivoire.

1.4 ACCEPTATION/APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DU PRESTATAIRE AIS

- 1.4.1 Le MANEX élaboré par le prestataire AIS est soumis à l'ANAC pour acceptation/approbation. L'approbation/acceptation du manuel ne garantit pas à l'exploitant que le manuel ne présente aucune non-conformité à la réglementation mais contient les dispositions permettant d'assurer un niveau acceptable de sécurité.
- 1.4.2 Le prestataire AIS est le seul responsable de la conformité du manuel à la réglementation.



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

Note: Compte tenu de la variété des modes de gestion et des tâches aéronautiques exécutées par les prestataires AIS, des spécificités locales peuvent exister et doivent être abordées même si le guide n'en fait pas mention.

1.5 STRUCTURE DU GUIDE

Le présent guide comporte quatre (04) parties.

La **première partie** précise le rôle fondamental du manuel d'exploitation pour les prestataires AIS et l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire.

La **deuxième partie** du document recommande une méthode d'élaboration et fournit la structure type d'un manuel d'exploitation d'un prestataire AIS.

La **troisième partie** fournit une liste détaillée et structurée des points qui doivent être couverts par le manuel d'exploitation.

La **quatrième partie** précise les exigences relatives aux amendements et mises à jour des Manuels d'exploitation.

Le canevas présenté en annexe est destiné à assister les prestataires AIS dans l'élaboration d'un manuel d'exploitation.



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION ET STRUCTURE TYPE

2.1. METHODE D'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION

Les étapes ci-après décrites permettent d'élaborer un manuel d'exploitation.

2.1.1. Identification des règlements applicables

- 2.1.1.1 L'une des premières étapes pour l'élaboration du manuel d'exploitation est de procéder à un recensement exhaustif de tous les documents, textes législatif, et règlementaires applicables à la fourniture des services d'information aéronautique.
- 2.1.1.2 Ce référentiel constitue la base de l'activité du prestataire et de l'établissement de ses responsabilités.

2.1.2. Description des moyens et des services nécessaires à son activité

- 2.1.2.1 Le prestataire AIS établit ensuite la liste de tous les moyens et services nécessaires à son activité, et en fournit une description aussi exhaustive, détaillée et précise que possible.
- 2.1.2.2 L'un des objectifs essentiels du manuel d'exploitation est de définir et décrire les rôles et les responsabilités, ainsi que les instructions nécessaires pour la réalisation des tâches.
- 2.1.2.3 Les tâches réalisées par un sous-traitant du prestataire AIS doivent être développées dans le manuel d'exploitation au même titre que les taches exécutées directement par le prestataire lui-même, le prestataire restant responsable des actions de ses sous-traitants.

2.1.3. Élaboration des procédures d'exploitation

- 2.1.3.1 la description de chaque procédure d'exploitation dans le manuel, doit prendre en compte les points suivants :
 - les objectifs et champ d'application ;
 - les responsabilités et rôles des différents acteurs;
 - les ressources nécessaires ainsi que les méthodes de mise en œuvre du service ;
 - les circonstances qui déclenchent les actions, et le cas échéant la permanence ou la fréquence de ces actions;



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2

Date: 10/08/2022

 les références des protocoles et accords éventuels entre le prestataire AIS et d'autres organismes.

2.2. STRUCTURE TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION

- 2.2.1 Le manuel d'exploitation est structuré en sept (07) parties en plus des rubriques réservées à l'administration du manuel d'exploitation et des annexes.
- 2.2.2 La structure type est organisée comme suit :

0	Administration du manuel d'exploitation		
1	Généralités et administration du prestataire AIS		
2	Site, installations et équipements		
3	Formation		
4	Instructions, consignes opérationnelles et procédures d'exploitation		
5	Mesures d'exception / Plan de contingence		
6	Système de gestion de la sécurité/qualité		
7	Mesures de sûreté		
	Annexe au manuel d'exploitation.		

2.2.3 Si le prestataire AIS a recours à d'autres documents spécifiques pour compléter son manuel d'exploitation, il doit inclure les informations applicables directement dans les parties concernées du manuel, ou alors y mentionner que tout ou partie de ces documents peut être utilisé en lieu et place des parties concernées du manuel.





Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2

Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

CHAPITRE 3 - CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES PRESTATAIRES AIS

Un exemple de CANEVAS fournissant le contenu d'un manuel type d'exploitation des fournisseurs de services AIS est fourni en annexe du présent guide.





Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2 Date: 10/08/2022 Amendement 2

Amendement 2 **Date** : 10/08/2022

CHAPITRE 4: MISE À JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION

Le manuel d'exploitation doit être tenu à jour par le prestataire AIS. Toute mise à jour du manuel d'exploitation doit être communiquée à l'ANAC, pour acceptation/approbation.

La première partie (partie 0) du plan type du manuel d'exploitation prévoit à cet effet qu'une liste des mises à jour du manuel d'exploitation soit remplie par le prestataire AIS, permettant ainsi aux services de l'ANAC de pouvoir suivre les évolutions dudit manuel.

La mise en page, l'édition et l'organisation du manuel d'exploitation sont effectuées de façon à en faciliter la mise à jour.



Volume I : Services d'informations aéronautiques

Edition 2

Date: 10/08/2022 Amendement 2 Date: 10/08/2022

ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION

ANNEXE 1 GUIDE ANS 5111 EDITION 2 AMENDEMENT 2 Volume I

EXEMPLE DE CANEVAS DE MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICES AIS



	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
Logo et nom de l'Exploitant	Titre du document	Amendement N° : Date :

EXEMPLE DE DECLARATION DU DIRIGEANT RESPONSABLE

Le manuel d'exploitation doit comporter une déclaration signée par l'exploitant conforme au modèle ci-dessous :

Conformément à la réglementation aéronautique en vigueur, le présent manuel d'exploitation est présenté par [nom du dirigeant responsable], représentant le fournisseur de services de la navigation aérienne de [nom de l'aérodrome].

Il contient tous les renseignements pertinents relatifs à l'administration de la [nom de la direction] et, en ce qui concerne le site, les installations, les services, les équipements, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de [nom du service/bureau] ainsi que le système de gestion de la sécurité / qualité.

J'atteste que le manuel est complet et est conforme à l'ensemble des règlements applicables par tous fournisseurs de services de la navigation aérienne.

J'atteste que le manuel contient les consignes et instructions opérationnelles auxquelles doit se conformer le personnel concerné dans l'exercice de ses fonctions.

Je m'engage à modifier le manuel d'exploitation, en tant que de besoin, pour fournir des renseignements exacts et à jour et à notifier ces modifications à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

[Signature du Dirigeant Responsable] »

	Nom de la Direction	Edition N°: Date:
Logo et nom de l'Exploitant	Titre du document	Amendement N° : Date :

PARTIE I. GÉNÉRALITES ET ADMINISTRATION

Objet et portée du manuel d'exploitation

Organigramme du fournisseur AIS

Il s'agit de fournir l'organigramme du fournisseur AIS.

Cet organigramme devra comprendre les relations entre ses différentes structures (services) internes et montrant les liens hiérarchiques.]

Description de:

- o l'entité responsable de la validation du manuel ;
- o l'entité responsable du contenu technique

Description du service fourni

Fonctions et responsabilités des services concernés

Dans cette section, il s'agit de fournir les fonctions et responsabilités du service concerné.

Description des postes de travail et de la répartition des tâches

Dans cette section, il s'agit de décrire :

- √ les postes de travail des agents (équipements, etc.),
- ✓ la répartition des tâches
- ✓ et les tâches spécifiques à chaque poste de travail.

Organisation et fonctionnement

Ces exigences devront prendre en compte les éléments suivants :

- Fonctions, responsabilités et qualifications du personnel d'encadrement,
- Exigences relatives :
 - o au personnel opérationnel,
 - o au nombre minimum de personnel requis par domaine fonctionnel,

	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
Logo et nom de l'Exploitant	Titre du document	Amendement N° ; Date :

- o aux heures de travail,
- o à la répartition des quarts (le cas échéant),
- o aux dispositions relatives à la continuité du service, etc.

	Nom de la Direction	Edition N° :
Logo et nom de l'Exploitant	Titre du document	Amendement N°: Date:

PARTIE II. SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Le contenu de ce chapitre est spécifique à chaque domaine de la Navigation aérienne (ATM, MET, CNS, AIM, PANS-OPS, MAP, SAR)

Suivant le domaine ANS concerné par le présent manuel d'exploitation, seule la section pertinente pour le domaine devra être conservée et renseignée dans le document.

II.1 Description des équipements et installations

Il s'agit de fournir dans cette section les informations essentielles pour chaque zone de responsabilité et de couverture AIS notamment :

- Description de la zone de responsabilité de l'entité AIS ;
- Description de la zone de couverture de l'entité AIS ;
- Présentation de l'AIP de la zone de responsabilité de l'entité AIS ;
- Précision sur le BNI de rattachement ;

II.2 Description des moyens

- Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA) ;
- Moyens de recueil, de vérification, de traitement et d'archivage des informations ;
- Moyens et installations utilisés pour la consultation et le briefing ;
- Moyens de liaison avec le BNI de rattachement.

II.3 Description de l'environnement de travail

- Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail;
- Installations et équipements hors position(s) de travail;
- o Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail;

	Nom de la Direction	Edition N°:
Logo et nom de l'Exploitant	Titre du document Date :	Amendement N° : Date :

PARTIE III. PROGRAMME DE FORMATION

Ce chapitre fournit en détail le profil du personnel et de la politique de formation de l'organisation.

Le programme de formation peut faire l'objet d'un manuel distinct mais dont la référence doit être indiquée dans ce manuel (voir section documents de référence, documents associés).

3.1 Conditions de recrutement au poste

Cette section fournit les conditions de recrutement pour chaque poste identifié.

3.2 Formation et qualifications requises

Cette section décrit le programme de formation des différents agents (formation initiale, spécialisée, en cours d'emploi, formation continue)

3.3 Contrôle et maintien de compétences

Cette section fournit les procédures mises en place pour le contrôle et le maintien de compétences des personnels de l'organisation.

3.4 Formation continue

Cette section décrit les formations continues à suivre par les agents AIS.

	Nom de la Direction	Edition N°:
Logo et nom de l'Exploitant		Amendement N° :

PARTIE IV. INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

Ce chapitre consigne les instructions et les procédures d'exploitation, <u>au minimum</u> les procédures listées ci-dessous pour le domaine AIS

- 1- Procédure de tenue du registre de marche du service si applicable ;
- 2- Procédures de coordination pour la collecte et la vérification des informations :
 - Accords formels avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs;
 - Accord avec les centres voisins pour la gestion des situations de contingence ;
- 3- Procédure pour la tenue à jour des produits AIS (l'AIP, AIC, NOTAM perm, amendement, fiche d'installation, etc.);
- 4- Procédure relative à l'acquisition, au suivi et au contrôle des AIP étrangers de la zone de couverture ;
- 5- Procédures relatives au traitement des NOTAM (recueil des informations, élaboration des demandes de NOTAM, gestion des NOTAM reçus du BNI de rattachement);
- 6- Procédures relatives à la gestion des Informations avant, pendant et après le vol si applicable
- 7- Procédures relatives au système AIRAC;
- 8- Procédures relatives aux cartes aéronautiques (dispositions relatives à l'exploitation des cartes aéronautiques, planches murales par exemple);
- 9- Procédures de réclamations et plaintes ;
- 10-Procédures de traitement de plans de vol et messages ATS associés ;
- 11- Procédures de traitement des demandes de publication des données statiques (AIP, AIC, SUP, amendement AIP) ;
- 12- Procédure relative à l'enregistrement et à la traçabilité des données ;
- 13- Procédures de gestion des données WGS-84;



	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
Logo et nom de l'Exploitant	loitant Titre du document	Amendement N°: Date:

PARTIE V. PLAN DE CONTIGENCE / MESURES D'EXCEPTION

Toutes les dispositions relatives à la gestion des situations exceptionnelles sont contenues dans ce chapitre :

- Fonctionnement en mode dégradé :
 - o Pannes ou indisponibilité des équipements ;
 - O Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines);
- Situation d'urgence;
- Retour en situation normale.

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
	Titre du document	Amendement N°: Date:

PARTIES VI. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE/QUALITE

Cette section peut être développée dans un manuel différent (manuel qualité, manuel sécurité). Dans ce cas, faire référence à ces documents (voir section documents de référence).

5.1 Politique et objectifs de sécurité/qualité du fournisseur AIS

Il s'agit de fournir les objectifs généraux en termes de sécurité et de qualité

5.2 Structure et organisation du système de gestion de la sécurité

Il s'agit de fournir une description du système de gestion de la sécurité mis en place dans l'organisation.

5.3 Gestion du risque de sécurité

Il s'agit de décrire la politique de l'organisation relative à la gestion du risque de sécurité.

5.4 Assurance Qualité

Cette section fournit une description du système d'assurance Qualité

5.5 Promotion de la sécurité/qualité (formation, communication)

Il s'agit de décrire les actions de l'organisation prises pour la promotion de la sécurité/qualité

	Nom de la Direction	Edition N°: Date:
Logo et nom de l'Exploitant		Amendement N°:

PARTIES VII. MESURES DE SURETE

Cette partie fournit toutes les dispositions adéquates en matière de sûreté répondant aux exigences du programme national de sûreté de l'aviation civile.

Cette section peut être développée dans un manuel différent (manuel sureté). Dans ce cas, faire référence à ces documents (voir section documents de référence).

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
	Titre du document	Amendement N°: Date:

ANNEXES AU MANUEL

- Accords avec d'autres services ou entités ;
- Etc.

____FIN____